



Apprendre, grandir et m'épanouir

# École primaire de l'Envolée

420, rue du Menuisier, Trois-Rivières  
Québec, G8T 6N5

téléphone : (819) 374-2676  
télécopieur : (819) 374-5365

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE TENUE À TROIS-RIVIÈRES LE MARDI 10 OCTOBRE 2017

**Sont présents :** Mesdames Peggy Milette; Sylvie Côté; Sandra Sauvageau; Julie Beaumier; Isabelle Héon et Jacynthe Dupont.  
Messieurs Sylvain Bouchard; Georges-André Auclair; Marco Derouin

**Sont absents :** Madame Mélanie Fortin

1- **Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;**

Madame Dupont ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2- **Questions du public;**

Aucune

3- **Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

**CONSIDÉRANT** que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 10-10-2017;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école primaire de l'Envolée;



Apprendre, grandir et m'épanouir

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Auclair, et résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 10-10-2017;

en n'y apportant aucune correction.

4- **Nomination d'un(e) secrétaire;**



Apprendre, grandir et m'épanouir

Il est proposé par madame Sandra Sauvageau et résolu à l'unanimité de nommer tout le monde en alternance à titre de secrétaire du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2017-2018.

033 – CÉ  
17 / 18 - 01

033 – CÉ  
17 / 18 - 02

5-

**Élection d'un(e) président (e) et son remplaçant;**

**CONSIDÉRANT** l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président ainsi que son remplaçant parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que la direction d'école a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper l'un ou l'autre des postes;

**CONSIDÉRANT** il est proposé par madame Milette et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Sylvain Bouchard à titre de président du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2017-2018; de mandater la directrice de l'école, madame Dupont pour qu'elle informe la Commission scolaire du nom de la nouvelle personne qui occupera la présidence du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2017-2018.

**CONSIDÉRANT** il est proposé par monsieur Bouchard et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Georges-André Auclair à titre de remplaçant à la présidence du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2017-2018; de mandater la directrice de l'école, madame la directrice pour qu'elle informe la Commission scolaire du nom de la nouvelle personne qui remplacera la présidence du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2017-2018.

033 – CÉ  
17 / 18 - 03

6-

**Adoption du procès-verbal du 12 juin 2017;**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ  
17 / 18 - 04

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Beaumier il est résolu à l'unanimité :

**DE DISPENSER** la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017;

**D'ADOPTER**, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En y apportant les corrections suivantes:

Fonds à destination spéciale au point 8 c)

7-

**Choix des membres de la communauté;**

Les membres du CÉ sont ouverts à ce qu'il y ait un ajout durant l'année si un membre de la communauté désire se joindre au conseil d'établissement.

**8- Correspondance (courrier adressé au CÉ);**

Aucune

**9- Rapport de la direction;**

La directrice fait un retour sur le succès de la fête de juin.

Elle nous rappelle également que beaucoup d'informations se retrouvent sur la page Facebook de l'école.

**10- Dénonciation d'intérêt des membres;**

Madame Dupont nous explique ce qu'est la dénonciation d'intérêt et nous présente le formulaire.

**11- Calendrier des séances régulières;**

Quelques modifications : le 5 décembre déplacé au 12 décembre, le 1 mai au 2 mai et finalement le 5 juin devancé au 4 juin.

**CONSIDÉRANT** que l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

**CONSIDÉRANT** que madame la directrice a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition de calendrier de travail tient compte, dans la mesure du possible, des rencontres du conseil des commissaires permettant ainsi à nos commissaires de venir nous rencontrer;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

**CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;

033 – CÉ  
17 / 18 - 05



Apprendre, grandir et m'épanouir

**EN CONSÉQUENCE**

il est proposé par monsieur Derouin et résolu à l'unanimité d'adopter pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2017-2018, tel que proposé par madame la directrice : 12 décembre 2017; 27 février 2018; 2 mai 2018 et le 4 juin 2018, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et de mandater madame la directrice pour qu'une copie bien présentée du calendrier de travail des séances ordinaires du conseil d'établissement 2017-2018 soit publiée. Que ce calendrier soit affiché dans l'école, diffusé sur notre site internet et qu'une copie soit envoyée aux commissaires du secteur.

**12- Règles de régie interne :**

Frais de gardiennage établi à maximum 15\$/soir par membre.

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école de l'Envolée doit établir ses règles de régie interne;

**CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé, propose des modifications mineures aux règles de régie interne de l'an dernier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation qui a été déposée par madame la directrice;

033 – CÉ  
17 / 18 - 06



Apprendre, grandir et m'épanouir

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Sylvie Côté, il est résolu à l'unanimité :

**D'ÉTABLIR** les règles de régie interne 2017-2018 du conseil d'établissement de l'École de l'Envolée, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**13- Plan de lutte contre l'intimidation et reddition de compte;**

Point remis à une prochaine réunion du conseil d'établissement.

**14- Projet des activités éducatives 17-18;**

La permission d'aller au sentier Châteaudun toute l'année sans reconfirmer avec le CÉ est accordée. Le projet de mini-entreprise est également approuvé.

033 – CÉ  
17 / 18 - 07



Apprendre, grandir et m'épanouir

**EN CONSÉQUENCE** sur proposition de monsieur Georges-André Auclair, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** la programmation des activités telle que déposée, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

**D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2017-2018.

**15- Campagne de financement;**

Madame Jacynthe Dupont contactera l'entreprise Lamontagne pour valider la possibilité de faire une campagne de financement « chocolat ».

Le compte étudiant suivra les élèves tout le long de leur primaire à l'école de l'Envolée.

**CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* donne au conseil d'établissement de l'école de l'Envolée le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, levée de fonds ou autres contributions bénévoles

de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

**CONSIDÉRANT** que la campagne de financement de la présente année scolaire ait comme premier objectif, les activités et sorties scolaires;

**CONSIDÉRANT** que l'équipe des enseignants de l'école souscrit à cet objectif;



Apprendre, grandir et m'épanouir

033 – CÉ  
17 / 18 - 08

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Sauvageau, il est résolu à l'unanimité ;

**D'APPROUVER** l'objectif proposé pour la campagne de financement annuelle de l'école;

## 16- Budget-école (FDS) et budget de fonctionnement;

Le budget de l'école de l'Envolée prend en considération un historique des budgets antérieurs pour permettre une ventilation correspondant à la réalité.

**CONSIDÉRANT** que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction et de le soumettre à l'approbation de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que la proposition préparée par madame la directrice respecte les priorités préalablement identifiées avec le personnel et retenues par le conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2017-2018;



Apprendre, grandir et m'épanouir

033 – CÉ  
17 / 18 - 09

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Beaumier, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER**, le choix de la répartition des allocations 2017-2018 de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire tel que proposé par madame la directrice, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**DE MANDATER**, madame la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget à la commission scolaire Chemin-du-Roy pour qu'elle l'approuve.

### Fonds à destination spéciale;

**CONSIDÉRANT** que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par la direction et de le soumettre à l'approbation de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** le projet « cour d'école » de l'école de L'Envolée;

**CONSIDÉRANT** le solde de 3 702,38 de notre budget 16-17 de notre fonds à destination spéciale;

033 – CÉ  
17 / 18 – 10

**EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par madame Peggy Milette

**D'APPROUVER** la demande à la Commission scolaire de rendre disponible dans notre budget 17-18 le montant de 3 702,38 \$ pour le projet suivant « cour d'école »

**Initiatives des établissements d'éducation préscolaire, primaire et secondaire;**

**CONSIDÉRANT** la mesure qui vise à stimuler les initiatives afin de créer de nouvelles marges de manœuvre pour les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire;

**CONSIDÉRANT** les besoins des élèves de votre établissement;

**CONSIDÉRANT** que la mesure 15170 au montant de 7 108\$ pour votre établissement exclut toutes dépenses d'investissements lesquelles sont couvertes par les règles budgétaires d'investissements des commissions scolaires;



**IL EST PROPOSÉ** par Marco Derouin, de choisir les moyens les plus favorables pour notre milieu en répartissant cette somme comme suit :

Offrir un accompagnement soutenu aux élèves à risque de décrochage lors de leur première année au secondaire	\$
Favoriser l'éveil à la lecture	\$
Offrir aux élèves un environnement d'apprentissage stimulant par le financement d'initiatives concrètes et novatrices liées à l'utilisation des technologies et ressources numériques pour l'enseignement et pour l'apprentissage	\$
Soutenir le déploiement de l'éducation interculturelle	\$
Encourager le développement d'actions de collaboration entre les établissements d'enseignement secondaire et les centres de formation professionnelle	\$
Soutenir toutes initiatives visant à favoriser l'activité physique et les saines habitudes de vie dans les écoles	\$
Accroître la formation du personnel	\$
Accroître l'optimisation du fonctionnement des écoles	7108 \$

033 – CÉ  
17 / 18 – 11

17- **Levée de l'assemblée;**

033 – CÉ  
17 / 18 - 12

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;



Apprendre, grandir et m'épanouir

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Sylvie Côté, et résolu à l'unanimité :

**DE LEVER** la présente assemblée ordinaire à 20 h 34.

**Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents**

---

Président(e)

Secrétaire

Jacynthe Dupont  
Directrice